BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2025

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
16/06/2025	330 bis	FRESQUE TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2025	Approuvée
16/06/2025	331	DEVOIR DE MEMOIRE - PARTICIPATION A LA STELE LEO MAJOR A LEVIS AU CANADA	Approuvée
16/06/2025	332	MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE AVEC LA SOCIETE DERICHEBOURG - AVENANT N°1	Approuvée
16/06/2025	333	ECOLE DE MUSIQUE CŒUR DE NACRE - ACHAT D'INSTRUMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	Approuvée
16/06/2025	334	DROITS CULTURELS EN TERRITOIRE NORMAND - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NORMANDIE	Approuvée
16/06/2025	335	PROJET CULTURE SANTE EHPAD - DEMANDE DE SUBVENTION	Approuvée
16/06/2025	336	CONTRAT TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	Approuvée
16/06/2025	337	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION NORMANDIE - PROJET RESIST	Approuvée
16/06/2025	338	CLUB D'ENTREPRISES COEUR DE NACRE - SIEGE SOCIAL AU TRANSFO A DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Approuvée
16/06/2025	339	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'ORIENTATION ET DES METIERS	Approuvée
16/06/2025	340	REMBOURSEMENT de FRAIS A L'ENTREPRISE PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE	Approuvée

« Publié le 28/07/2025. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2025 AMENAGEMENT D'UNE FRESQUE SUR LE CHATEAU D'EAU DE COLOMBY-ANGUERNY

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président informe que le Tour de France cycliste passera sur la commune de Colomby-Anguerny le 9 juillet 2025. Il s'agit d'un contre-la-montre de 33 km autour de Caen comptant pour la 5ème étape de l'épreuve.

A cette occasion, il est proposé de mettre en valeur notre territoire avec la réalisation d'une fresque sur le château d'eau de Colomby-Anguerny.

L'artiste *Lionel ROCTON* a présenté une offre au prix de 6 750 € HT.

Compte tenu des missions qui lui sont confiées, il est proposé de partager le coût de cet investissement avec l'office de tourisme *Cœur de Nacre Tourisme*, à hauteur de 50 %, soit 3 375 €.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-330-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le devis proposé par Lionel ROCTON au prix de 6 750 € HT, pour l'aménagement d'une fresque sur le château d'eau de Colomby-Anguerny.

PRECISE qu'un titre de recettes d'un montant de 3 375 € sera adressé à l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme,* afin de participer à cet investissement.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-330-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 331

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

DEVOIR DE MEMOIRE
PARTICIPATION A LA STELE
LEO MAJOR A LEVIS
AU CANADA

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 22 avril dernier, le bureau communautaire avait approuvé le principe d'une participation de Cœur de Nacre, pour honorer la mémoire de Léo Major, soldat canadien s'étant illustré notamment au cours des opérations du Débarquement et de la libération en 1944.

Une stèle a ainsi été inaugurée à Lévis au Québec le 31 mai 2025. Ce mémorial rend également hommage aux vétérans du Régiment de la Chaudière.

La participation du territoire de Cœur de Nacre au financement de cette stèle s'élève à 3 200 € (5 000 $ canadien).

Les communes de Bény-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Colomby-Anguerny ont accepté de verser chacune la somme de 500 €, soit un total de 2 000 €. Aussi, il est proposé que la communauté de communes Cœur de Nacre complète cette participation à hauteur de 1 200 €.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-331-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la participation de la communauté de communes Cœur de Nacre pour le financement de la stèle en mémoire de Léo Major installé à Lévis dans la province du Québec au Canada, d'un montant prévisionnel de 1 200 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-331-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 332

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS EN PORTE-A-PORTE AVEC LA SOCIETE DERICHEBOURG AVENANT N°1

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE en charge de la gestion des déchets

Le service de collecte des déchets est adapté en moyenne et haute saison pour la collecte des campings entre avril et octobre.

Les campings de Saint-Aubin-sur-Mer, Luc-sur-Mer et Langrune-sur-Mer souhaitant des collectes complémentaires aux prestations prévues au marché de collecte en cours, la société Derichebourg a établi une offre de prix pour :

- Une collecte 3 fois par semaine en moyenne saison du 14 avril au 06 juillet et du 1er septembre au 31 octobre 2025.
- Une collecte 4 fois par semaine en haute saison : du 07 juillet au 31 août 2025.

Le montant total de ces prestations complémentaires s'élève à 14 800 € HT soit 15 614 € TTC, le taux de TVA appliqué étant de 5,5%.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-332-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché de collecte des déchets avec la société DERICHEBOURG tel que présenté, au prix de 14 800 € HT, au titre des prestations complémentaires effectuées dans plusieurs campings du territoire.

Le Président,
Thierry LEFORT

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-332-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 333

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

DATE DE CONVOCATION : 10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE : 10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

ECOLE DE MUSIQUE CŒUR DE NACRE ACHAT D'INSTRUMENTS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Président rappelle que depuis 2018, l'aide à l'investissement proposée par le Département du Calvados favorise l'accès du plus grand nombre à l'enseignement musical et le renouvellement des parcs instrumentaux des établissements d'enseignement artistique.

Le dispositif d'aide à l'investissement est ouvert aux structures qui bénéficient d'une aide au fonctionnement au titre du schéma départemental des enseignements artistiques, critère auquel répond l'école de musique intercommunale.

Le matériel éligible au financement concerne l'acquisition d'instruments de musique, de matériel numérique destiné au développement des musiques actuelles et électroniques, de matériel et instruments adaptés à la pratique des personnes en situation de handicap. L'aide est portée à hauteur de 50 % maximum du montant HT de l'investissement effectué (dans la limite de l'enveloppe disponible).

L'école de musique Cœur de Nacre souhaite faire l'acquisition d'instruments de musique (violons, batterie) et de matériel de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) pour renouveler son parc, élargir son offre de service et faciliter la conduite de projets. Le montant de cet investissement s'élève à 4 281 € HT.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-333-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement matériel en faveur de l'école de musique communautaire tel que présenté ci-dessus pour un montant de 4 281 € HT.

SOLLICITE le soutien financier du Conseil départemental au taux le plus élevé, au titre de l'aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-333-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 334

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

DROITS CULTURELS EN TERRITOIRE NORMAND DEMANDE DE SUBVENTION REGION NORMANDIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président précise que la communauté de communes Cœur de Nacre sollicite le soutien financier de la Région dans le cadre du dispositif « Droits Culturels en Territoires Normands ».

La Région Normandie s'est en effet engagée à faciliter l'accès à l'offre et à la pratique culturelle et artistique pour toutes les personnes quelles que soient leurs origines, leurs cultures et leur situation.

Parce que les droits culturels sont intrinsèques à la qualité de vie, à l'attractivité et au maillage d'un territoire, la Région Normandie a fait le choix politique de placer l'aménagement culturel du territoire et le développement des Droits Culturels comme un des axes prioritaires et transversaux de ses interventions, et comme prisme de son action sur l'ensemble de son territoire.

Le projet culturel communautaire est en parfaite cohérence avec ces orientations, et la Région Normandie a encouragé Cœur de Nacre à s'inscrire dans ce dispositif pour la troisième année consécutive (phase de consolidation).

Les 4 projets participatifs de la saison 2025-2026, à destination des habitants du territoire, sont présentés en réponse à cet appel à projet :

- *Ballade* (public EHPAD de Douvres)
- *Backstage* (public adolescent)
- *Chœur de fantômes* (tout public)
- *En-chanter le vivant* (tout public).

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-334-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

SOLLICITE le soutien financier de la Région au titre du dispositif « Droits culturels en territoire normand », pour un montant de 30 000 €, en faveur des projets du centre culturel *C³Le Cube* tels que présentés.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
14440

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-334-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 335

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

PROJET CULTURE SANTE
EHPAD
DEMANDE DE SUBVENTION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président précise que la communauté de communes Cœur de Nacre sollicite le soutien financier de l'Etat (Agence Régionale de Santé et Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil départemental, dans le cadre d'un projet « culture – santé » au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à Douvres-la-Délivrande.

En effet, le « *collectif Sauf le dimanche* » est invité pour une immersion au sein d'un EHPAD du territoire : dans les couloirs, la salle de restauration, les espaces communs. Pendant 6 jours au total, les deux danseuses entreront en contact avec les résidents, en laissant le temps à chacun de trouver son rythme, d'observer pour pouvoir faire confiance, et en multipliant les manières d'entrer dans la danse et les différentes formes et espaces de sollicitation.

A la fin de ce temps d'immersion, tous les résidents, le personnel, les familles sont conviés à se retrouver autour d'un spectacle de 30 min.

L'aide sollicitée d'un montant de 4 500 € sera répartie comme suit :

- DRAC et ARS : 2 800 €
- Conseil départemental : 1 700 €

Le projet s'inscrit dans la saison de spectacles du centre culturel communautaire *C³ Le Cube.*

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-335-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet « culture – santé » au sein de l'EHPAD de Douvres-la-Délivrande, inscrit dans la saison culturelle de la communauté de communes Cœur de Nacre.

SOLLICITE, à ce titre, le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil départemental pour un montant de 4 500 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-335-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 336

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

CONTRAT DE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre a signé un contrat de territoire enfance-jeunesse (CTEJ) avec l'Etat et les services de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC).

Aussi, il est proposé au Bureau communautaire de solliciter le soutien financier de l'Etat, afin de participer aux projets d'action culturelle proposés au cours de la saison 2025/2026 à hauteur de 8 000 €.

Objectifs du projet :
- S'inscrire dans une politique générale de démocratisation artistique et de reconnaissance des droits culturels
- Favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants
- Développer le lien social et la participation à la vie culturelle locale
- Mener une politique forte d'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- Faire du centre culturel communautaire *C³Le Cube* un lieu de spectacles et de rencontres

Description synthétique du projet :
- Développer un volet d'actions culturelles s'adressant à tous les publics : scolaire, tout public, élèves de l'école de musique, personnes en situation de handicap...
- Proposer un programme d'actions diverses avec notre réseau de partenaires : rencontres, ateliers, expositions, visites, projets d'EAC, dispositifs d'accessibilité, projets participatifs avec les habitants...

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-336-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

SOLLICITE le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la somme de 8 000 €, dans le cadre du Contrat de Territoire Enfance Jeunesse, afin de participer au projets d'action culturelle de Cœur de Nacre

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-336-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 337

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION : 10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE : 10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION NORMANDIE PROJET RESIST

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président informe que la Région Normandie a été retenue pour le projet européen RESIST, qui vise à promouvoir des solutions pour accroître la résilience au changement climatique, en s'appuyant sur des projets pilotes et sur le partage des retours d'expérience entre les membres partenaires.

La Région Normandie s'est plus particulièrement engagée concernant la mobilisation de solutions d'adaptation fondées sur la nature pour anticiper les conséquences des épisodes de pluies intenses et améliorer la résilience du territoire face à ces phénomènes. Ainsi, 4 sites pilotes ont été retenus pour mener à bien le projet RESIST, dont le Parc d'Activités Cœur de Nacre situé à Douvres-la-Délivrande.

Ce partenariat vise notamment à permettre, avec l'appui technique du Cerema et de l'Office Français de la Biodiversité, de :

- ✓ partager les solutions et méthodes développées par les autres partenaires du projet RESIST, ainsi que les retours d'expérience associés.
- ✓ d'étudier les possibilités de financement par des dispositifs d'aide régionaux ou européens des travaux d'aménagements de solutions d'adaptations fondées sur la nature.

Ce partenariat a également pour ambition de mener une réflexion sur les aménagements possibles pour la phase 2 du Parc d'Activités Cœur de Nacre et de permettre la réalisation des travaux d'aménagement des solutions d'adaptations fondées sur la nature sur le parc.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-337-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

La convention est conclue pour la totalité de la durée du projet RESIST qui se termine le 31 décembre 2027. Aucun engagement financier n'est prévu dans le cadre de ce partenariat.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la participation de la communauté de communes Cœur de Nacre au projet RESIST en partenariat avec la Région Normandie, tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec la Région Normandie, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-337-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 338

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

CLUB D'ENTREPRISES CŒUR DE NACRE SIEGE AU *TRANSFO* A DOUVRES-LA-DELIVRANDE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président informe que le Club d'entreprises de la zone de *La Fossette* et du *Parc d'Activités Cœur de Nacre* demande que son siège puisse être établi au *Transfo,* pépinière d'entreprises située à Douvres-la-Délivrande.

Cette autorisation sera accordée à titre gracieux pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026, comme le permet la réglementation en vigueur (Article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la domiciliation du siège social du Club d'entreprises de la zone de *La Fossette* et du Parc d'Activités Cœur de Nacre au *Transfo* situé 5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE ★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-338-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 339

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

DATE DE CONVOCATION : 10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE : 10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'ORIENTATION ET DES METIERS

Monsieur le Président informe que la Région Normandie mandate depuis le 1er janvier 2020 l'*Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers* pour décliner sa compétence complémentaire en matière d'information sur les métiers et d'orientation.

L'*Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers* et Cœur de Nacre souhaitent agir ensemble pour le développement et l'information sur les métiers auprès d'un large public sur le territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, l'agence de l'orientation s'engage notamment à :

- Animer le *RésO'Pro* au local, réseau d'acteurs de l'orientation et de l'information métiers,
- Valoriser les formations/dispositifs existants sur le territoire, ainsi que les formations et dispositif portés par la Région Normandie
- Proposer à Cœur de Nacre de s'associer aux actions de l'agence et ses partenaires,
- Promouvoir les métiers, notamment ceux en tension ou à fort enjeu sur le territoire,
- Communiquer sur les évènements du territoire de l'EPCI sur le thème de l'emploi, formation et orientation (agenda Parcours métiers).

De son côté, Cœur de Nacre s'engage à participer aux actions portées par l'Agence de l'Orientation, les promouvoir et faciliter l'adhésion des acteurs locaux à ces dernières.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite pour la même durée sur décision des partenaires. Elle est convenue à titre gracieux. Les engagements financiers entre les partenaires pour des actions spécifiques feront l'objet d'une convention particulière.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-339-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre la communauté de communes Cœur de Nacre et l'agence de l'orientation et des métiers.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante telle que présentée.

Le Président,
Thierry LEFORT

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC6062025-339-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Communauté de communes Cœur de Nacre

BC 16 06 2025 – 340

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE JUIN A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
10 06 2025

DATE D'AFFICHAGE :
10 06 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **12**
PRESENTS **: 9**
VOTANTS **: 9**

REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ENTREPRISE PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, PHILIPPEAUX Anne-Marie, LERMINE Patrick, GUILLOUARD Jean-Luc, CHANU Philippe, MARIE Anne-Marie.

Invité : DELALANDE Hubert, maire de Bény-sur-Mer.

Absents : GUINGOUAIN Jean-Luc, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Secrétaire de séance : PHILIPPEAUX Anne-Marie.

* ---------- *

Monsieur le Président informe que plusieurs entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises *Le Transfo* ont été lésées par un dysfonctionnement administratif relatif au recouvrement des loyers.

En effet, certains paiements des loyers de décembre 2023 n'ont pas été bien enregistrés, déclenchant ainsi des frais de recouvrement par huissier à la charge des entreprises.

Aussi, Cœur de Nacre a procédé au remboursement des frais d'huissiers injustifiés engagés par les entreprises concernées par délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2024. L'entreprise *PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE* concernée par ce dysfonctionnement n'a pas été remboursée du fait de son départ du *Transfo* en août 2024, soit avant l'exécution de la délibération pré citée qui prévoyait un avoir sur la prochaine échéance de loyer.

Le remboursement des frais engagés par *PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE* s'élève à 110,17 euros.

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-340-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le remboursement de frais engagés par la société *PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE* pour un montant de 110,17 € hébergées au sein de la pépinière d'entreprises *Le Transfo* située 5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
★ 14440 ★

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20250616-BC16062025-340-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025